

ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUE – E-S
DE LA CAISSE INTERCOMMUNALE DE PENSIONS
DU MERCREDI 12 JUIN 2024
SALLE OMNISPORT
GLAND

Présidence : M. Jean-François Niklaus, Président du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions des articles 27 et 28 des Statuts de la Caisse intercommunale de pensions, l'Assemblée ordinaire des délégué-e-s de ce jour a été régulièrement convoquée.

Au nom du Conseil d'administration, M. le Président remercie les délégué-e-s d'avoir bien voulu répondre à l'invitation du Conseil d'administration. Il souhaite à toutes et tous une très cordiale bienvenue dans la salle Omnisport de Gland.

Il excuse l'absence de plusieurs délégué-e-s et salue avec plaisir les membres du Comité de l'Union des retraité-e-s de la Caisse intercommunale de pensions qui assistent, en qualité d'observateurs, à cette Assemblée.

Il remercie la municipalité de Gland pour son hospitalité et la mise à disposition gratuite de la salle ainsi que du vin offert lors de l'apéritif. Il cède la parole à sa collègue du Conseil d'administration, Mme Christine Girod, Syndique de Gland, afin qu'elle présente en quelques mots sa Ville.

Mme Girod souhaite, en son nom et en celui de la Municipalité de Gland, une cordiale bienvenue aux participant-e-s dans ce complexe de Grand-Champ, construit en 1992. La Municipalité est honorée de recevoir l'Assemblée des délégués de la Caisse. Mme Girod souligne, en préambule, les excellentes relations que la Ville de Gland entretient avec la Caisse depuis de nombreuses années. Elle relève avec satisfaction que la Caisse, qui fête ses 100 ans cette année, a su rester fidèle à sa mission d'offrir une prévoyance professionnelle de qualité et solide pour garantir la sécurité financière à ses assurés.

Mme Girod poursuit son discours en présentant la Ville de Gland, ville résolument tournée vers l'avenir, labélisée cité de l'énergie en 2013 et récompensée par le label Gold en 2022. La politique énergétique et climatique adoptée par la Ville de Gland vise la neutralité carbone en 2050. La dimension humaine est au cœur des démarches entreprises. La Ville de Gland a, en effet, mis en place un système de subvention pour sensibiliser la population à ce vaste chantier et rendre les citoyens de la Ville acteurs de cette transition. Cette volonté se reflète également dans le plan d'action smart city qui contribue à offrir une qualité de vie élevée aux 14'240 habitants de la Ville,

représentant 115 nationalités. La Ville connaît également environ 70 sociétés locales dans des domaines divers et variés. Vieillir chez soi est l'un des projets importants du plan d'action smart city, qui se construit avec la collaboration de Retraites Populaires et de Pro Senectute et qui vise à permettre aux seniors de vieillir à domicile. Au niveau économique, la Ville de Gland compte 5'700 places de travail pour 1'200 entreprises. La Ville compte également les studios d'enregistrement de NR TV, chaîne de télévision régionale. Le marché local et régional se tient tous les mercredis après-midi sur la place de la gare. Gland est une ville en perpétuelle évolution qui, pour ses d'infrastructures, s'appuie sur des projets d'agglomération du plan de la région de Nyon dans le cadre du grand Genève.

Mme Girod évoque encore le théâtre de Grand-Champ, situé dans le même bâtiment que la salle Omnisport et qui offre de nombreux spectacles et concerts ainsi que le centre sportif qui abrite plusieurs clubs sportifs.

Pour terminer, Mme Girod remercie tous les membres présents pour leur engagement et leur dévouement, notamment au sein de la Caisse qui permet de garantir un avenir sûr et prospère pour tous les concitoyens. Elle relève que la Caisse est et restera un pilier de stabilité et de confiance pour toutes et tous.

Mme Girod remercie le public pour son attention.

M. le Président reprend la parole et remercie Mme Girod pour sa présentation.

Pour le bon déroulement de l'Assemblée, M. le Président désigne les scrutateurs suivants.

- Mme Annick Pétermann, représentant des assurés
- Mme Katharina Zurn, représentant des employeurs
- M. Etienne Fleury, représentant des employeurs
- Mme Florence Romanzini, représentant des assurés
- M. Vincent Schott, représentant des assurés
- M. Didier Reymond, représentant des assurés.

Mme Pauline Ding, juriste fonctionnera comme cheffe des scrutateurs.

1./ LISTE DE PRESENCE

Conformément aux dispositions de l'article 28 des Statuts :

- 566 délégué-e-s représentant les employeurs
- 566 délégué-e-s représentant les assurés

ont été convoqués un mois à l'avance.

Ont répondu à cette convocation ou se sont fait représenter :

- 280 délégué-e-s des employeurs
- 227 délégué-e-s des assurés

soit 507 délégué-e-s au total.

Le quorum définit à l'art. 30 des Statuts, soit 60 délégué-e-s des employeurs et 60 délégué-e-s des assurés est donc atteint. M. le Président déclare cette Assemblée ouverte et valablement apte à délibérer.

Les délégué-e-s ont tous pu prendre connaissance de l'ordre du jour, lequel sera suivi tel que présenté.

2./ PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée de l'année dernière a été publié sur le site internet de la Caisse. Mme Chantal Strickler de la Commune de St-Prex demande que le terme « malheureusement » figurant à la p. 3 de l'avant dernier paragraphe du procès-verbal soit supprimé.

Aucun délégué-e ne sollicitant la lecture du procès-verbal, M. le Président propose aux délégué-e-s de l'approuver au moyen de leur bulletin de vote.

Sous réserve de quatre abstentions, les délégué-e-s approuvent, à une large majorité, le procès-verbal de l'Assemblée ordinaire 2023.

3./ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2023 a été marquée par une série d'événements économiques et géopolitiques qui ont eu un impact significatif sur les marchés financiers mondiaux. Alors que certains facteurs ont apporté de la stabilité et de la croissance, d'autres ont à nouveau semé l'incertitude et la volatilité. L'année a cependant terminé de belle manière, grâce à des performances très positives en novembre et décembre. Après un exercice 2022 très nettement négatif, la performance 2023 de la Caisse est de 4,7 %.

Cette performance permet de faire passer le degré de couverture à 73,6 %. Ce dernier reste donc supérieur aux 69 % requis par le chemin de recapitalisation.

Le rapport annuel 2023 présente l'ensemble des résultats de l'année écoulée et est disponible à tout moment sur le site de la Caisse.

Concernant les faits marquants et les nouveautés de l'année dernière, il convient pour commencer de rappeler que l'adaptation des prestations risques, qui comprend notamment la suppression de l'invalidité temporaire, est entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Pour compenser cette suppression, une baisse de la cotisation des employeurs de 0,5 % a été proposée et validée lors de la dernière Assemblée des délégués. Cette réduction a été appliquée dès l'exercice 2023.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration a décidé d'adapter les modalités de mise en œuvre du mécanisme de redistribution aux assurés et employeurs.

Ce mécanisme avait été proposé par le Conseil d'administration lors de l'Assemblée des délégués de 2018.

Malheureusement, il n'avait pas pu être activé en 2019.

En 2020, 2021 et 2022, la Caisse a pu réduire les cotisations facturées grâce à sa bonne situation financière et aux performances réalisées les années précédentes. Assurés et employeurs ont ainsi bénéficié de près de CHF 40 millions, sous forme de cotisations non-facturées.

Suite à l'année 2022 très défavorable sur les marchés financiers au cours de laquelle la Caisse a réalisé une performance négative de 7%, il n'a pas été possible d'activer ce mécanisme pour les exercices 2023 et 2024 et la Caisse a dû prélever les cotisations ordinaires.

Cela a généré une certaine incompréhension et une frustration compréhensible compte tenu de l'augmentation des prix due au retour de l'inflation. Le Conseil d'administration a été très sensible à cette situation et aux différentes réactions qui lui sont parvenues, raison pour laquelle il souhaite profiter de cette séance pour présenter le nouveau mécanisme.

Le Conseil d'administration n'a pas modifié les conditions qui doivent être remplies pour bénéficier de la redistribution mais uniquement la manière dont cette redistribution sera faite.

Au lieu de modifier « chaque année » les taux de cotisations, la redistribution interviendra par un montant qui sera versé aux personnes assurées et aux employeurs en fin d'année.

Le montant alloué aux employeurs sera porté en déduction de la première prime de l'année suivante.

Le montant alloué aux personnes assurées sera crédité sur le « compte individuel de préfinancement », aussi appelé le CIP !

Le montant qui sera crédité à chaque personne dépendra de la prestation de sortie acquise au 31 décembre par cette personne.

Par exemple, une personne âgée de 45 ans, qui est affiliée à la Caisse depuis l'âge de 22 ans et dont le salaire assuré s'élève à CHF 60'300.- obtiendra un montant compris entre zéro franc et 1'588 francs en fonction de la situation de la Caisse et du niveau de la réserve de fluctuation de valeur.

Ce montant viendra s'ajouter à sa prestation de sortie. Pour les personnes assurées qui auraient des lacunes de prévoyance, ce montant sera converti en durée d'assurance.

Dans les 2 situations, le montant alloué améliorera la situation de prévoyance des personnes assurées.

Le Conseil d'administration espère que les conditions seront à nouveau favorables à la fin de cette année pour pouvoir appliquer ce mécanisme.

En cas d'activation du mécanisme, chaque personne assurée recevra une information individualisée avec le montant qui lui est attribué et la conversion en durée d'assurance. La Caisse publiera également des explications détaillées sur le site internet.

Le retour de l'inflation et la hausse des prix a également touché les pensionnés. Le Conseil d'administration a estimé que la situation exceptionnelle justifiait l'octroi d'une allocation forfaitaire unique aux personnes pensionnées. Celle-ci a été versée en janvier 2024 et financée exclusivement par le Fonds de solidarité, sans impact sur l'équilibre financier de la CIP.

La CIP s'engage depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable, que ce soit dans la gestion de son parc immobilier ou dans sa politique de placement. En 2023, la Caisse a notamment poursuivi son soutien au projet « Vieillir chez soi » de Pro Senectute Vaud et sa démarche d'optimisation des installations de chauffage avec l'association Energo.

En 2024, la CIP célèbre son centenaire, symbolisant un siècle d'engagement pour la sécurité financière et le bien-être des employées et employés des collectivités et institutions publiques vaudoises.

Au fil des décennies, la CIP a grandi et évolué, attirant davantage de communes et institutions, tout en restant fidèle à sa mission de base : offrir une prévoyance professionnelle de qualité et durable.

Depuis 1924, la Caisse a su évoluer et maintenir des prestations bien au-delà du minimum LPP, s'adaptant aux besoins changeants de ses affiliées et à la complexité croissante de la gestion des institutions de prévoyance. Aujourd'hui, elle continue d'innover avec notamment des pratiques durables et en promouvant l'investissement responsable.

Devenir centenaire ne signifie pas se reposer. La collaboration fructueuse avec notre gérante, Retraites Populaires, encourage le Conseil d'administration à poursuivre ses efforts, garantissant une gestion saine des capitaux pour assurer le bien-être financier de ses assurés et pensionnés pour les cent années à venir.

M. le Président termine ce message par des sincères et francs remerciements. D'abord à ses collègues du Conseil d'administration, pour la magnifique entente et le dynamisme qui conduit les échanges. Merci aussi à l'ensemble des équipes de la gérante, qui travaillent sans relâche pour le bien de la CIP depuis sa création. Enfin, il remercie les personnes assurées, employeurs et pensionnés, pour la confiance accordée dans le but de mener à bien ce mandat passionnant.

4./ COMPTES ANNUELS

Le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été publiés sur le site internet de la Caisse. M. le Président rappelle que les comptes annuels sont de la compétence du Conseil d'administration. Les comptes 2023 n'ont fait l'objet d'aucune remarque ou question de la part des délégué-e-s que ce soit avant l'Assemblée ou au cours de celle-ci. M. le Président propose dès lors de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5./ RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Le rapport de l'organe de révision relatif aux comptes 2023 a été transmis aux délégué-e-s avec les comptes. Il a été établi sans réserve. Le rapport de l'organe de révision n'a fait l'objet d'aucune remarque ou question de la part des délégué-e-s que ce soit avant l'Assemblée ou au cours de celle-ci. M. le Président propose alors de passer au point suivant de l'ordre du jour.

6./ ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT REPRESENTANT LES ASSURES

M. le Président informe les délégué-e-s que M. Jean-Luc Staübli, administrateur suppléant représentant les assurés, a présenté sa démission au Conseil d'administration. M. le Président lit la lettre de démission de M. Staübli et précise qu'il convient de lui trouver un ou une remplaçant(e).

M. le Président rappelle alors les dispositions de l'article 33 des Statuts in extenso et rappelle que les membres suppléants du Conseil, représentant les assurés, sont actuellement les personnes suivantes :

- M. Jean-Luc Stäubli, Boursier communal, Chavornay, démissionnaire,
- M. Patrick Csikos, Secrétaire municipal, Lutry et
- M. Yves Roulet, Chef du service Domaines et Bâtiments, La Tour-de-Peilz.

Pour le poste vacant, le Conseil a reçu une seule candidature, celle de M. Loïc Krummenacher, Responsable salaires et assurances sociales au sein du service des ressources humaines de la Commune d'Yverdon-les-Bains et délégués depuis plusieurs années.

M. Krummenacher a souhaité pouvoir prendre la parole laquelle lui est alors transmise.

M. Krummenacher se présente et informe l'Assemblée qu'agé de 47 ans, il exerce sa fonction au sein des ressources humaines de la Commune d'Yverdon-les-Bains depuis 20 ans et assume le rôle de délégué de la Caisse, représentant les assurés, depuis plusieurs années. Dans le cadre de cette fonction, M. Krummenacher a toujours eu à cœur de défendre les intérêts des assurés. Vu les importantes réformes subies par la Caisse ces dernières années, il estime nécessaire de s'engager et que l'Assemblée élise une personne qui se soucie de défendre les droits de chacune et de chacun. Il invite les délégués et déléguées des assurés à soutenir sa candidature en relevant deux points particuliers, ses grandes connaissances des assurances sociales et de la prévoyance professionnelle, d'une part, et sa volonté de défendre les intérêts des assurés tout en faisant preuve de pragmatisme, d'autre part. Il relève enfin que sa candidature représentera le nord vaudois, lequel est peu représenté au sein du Conseil d'administration. Il remercie les délégué-e-s des assurés de lui accorder leur confiance en votant pour sa candidature.

M. le Président remercie M. Krummenacher pour son intervention et interpelle la salle pour savoir s'il y a d'autres candidatures. Tel n'étant pas le cas et aucun délégué ne souhaitant prendre la parole, M. le Président propose de passer au vote à main levée.

M. le Président invite les délégué-e-s représentant des assurés à voter en faveur de M. Loïc Krummenacher en levant leur bulletin de vote. Les délégué-e-s représentant des assurés qui seraient d'un avis contraire sont ensuite invités à le faire savoir en levant leur bulletin de vote. Aucun délégué ne se manifeste. Les délégué-e-s représentant des assurés qui souhaitent s'abstenir sont alors invités à la faire en levant leur bulletin de vote. Quelques abstentions sont décomptées.

Au vu des résultats du vote, M. le Président constate l'élection de M. Loïc Krummenacher comme membre suppléant du Conseil d'administration représentant des assurés à une large majorité. Il félicite en son nom, et celui du Conseil d'administration, M. Krummenacher pour son élection.

7./ PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président passe la parole à M. le Vice-président, lequel lit la proposition individuelle de M. Damien Richard, Municipal de la Commune de Longirod.

Chers membres de l'Assemblée Générale,

Nous souhaitons saluer votre engagement continu pour une gestion durable de la caisse, tant au niveau des placements financiers que du parc immobilier, est à souligner. La volonté de la CIP de mettre à jour sa stratégie de durabilité témoigne de sa détermination à ne pas se reposer sur ses lauriers et à continuer d'innover pour le bien-être des employés et des employeurs affiliés dans un monde viable.

En revanche les questions suivantes nous sont apparues lors de la lecture des documents en question :

Est-ce qu'il serait envisageable de développer la partie liée à l'évaluation des objectifs de développement durable dans le rapport annuel en utilisant des indicateurs SMART ?

Est-ce qu'il serait pertinent pour la CIP de fixer des objectifs pour 2030, 2035 et 2040 en termes de critère d'exclusion ? cela dans le but de communiquer une intention claire aux marchés économiques et de renforcer l'engagement de la CIP envers un avenir durable.

Dans le document « Politique d'investissement responsable - État de la démarche au 13 novembre 2023 », il est mentionné à la slide 40 « Finalisation de l'exclusion du secteur du charbon dans tous les portefeuilles obligations ». Nous demandons si cela renvoie au seuil cité à la slide 28 du même document ou s'il s'agit d'atteindre le zéro pourcent ?

Est-ce que dans la mise à jour en cours de la stratégie climatique, il est prévu qu'elle ait comme but final :

- *Un réchauffement maximal de 1,5 degré Celsius.*
- *La sortie des investissements dans les hydrocarbures et leur utilisation.*

Au nom du Conseil, M. le Vice-président apporte les réponses suivantes aux questions posées.

L'intégration d'objectifs de développement durable SMART dans le rapport annuel 2024 est un processus qui est en cours de réflexion auprès de la gérante.

Le renforcement de la CIP envers un avenir durable est un sujet d'actualité. La gérante est actuellement occupée par la révision de la stratégie climatique en cours, afin de la faire évoluer et de définir de nouveaux objectifs de décarbonation. Le travail continuera de s'effectuer sur les 4 axes en place :

- Engagement auprès des entreprises
- Intégration d'un suivi ESG
- Investissements d'impact
- Exclusions.

Les exclusions en place concernent notamment le secteur du charbon. Ces entreprises sont particulièrement exposées au risque de transition énergétique, car elles représentent une source importante d'émission de gaz à effet de serre. Une réflexion sur les listes d'exclusions est en cours dans le cadre de la révision de la stratégie climatique.

Les exclusions des sociétés actives dans le charbon ont été mise en place progressivement dans les différentes classes d'actifs et sont à ce jour en place pour l'ensemble des investissements en Actions et Obligations. Les entreprises qui ne respectent pas les critères suivants sont donc exclues du portefeuille actions :

- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
- 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération de l'électricité basée sur le charbon
- 10 GW ou plus d'électricité est produite par du charbon

Les seuils sont régulièrement revus afin de correspondre à la réalité du marché

La révision actuelle de la stratégie climatique continue de viser un objectif de neutralité carbone en 2050, qui fait également référence à un réchauffement maximal de 1.5°C. Les objectifs de la révision s'orientent plus vers la définition d'objectifs intermédiaires à 2030.

Pour rappel, fin 2022 la CIP a décidé d'intensifier les rénovations et l'assainissement de son patrimoine immobilier. L'objectif est d'accélérer la transition énergétique des immeubles afin d'atteindre une réduction des émissions de -35% d'ici 2030 et un niveau d'émission très proche de la neutralité carbone à l'horizon 2040-2045.

Les investissements réalisés dans le cadre de la classe d'actifs Infrastructure permettent de financer plusieurs projets spécialisés dans la transition énergétique. Le dernier en date contribue à la décarbonation de l'industrie sidérurgique en investissant dans la première usine d'acier «verte» - diminution de 95% des émissions de CO2 par rapport à de l'acier produit dans un haut fourneau traditionnel.

M. le Président remercie M. le Vice-président et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

8./ 100^{ème} anniversaire de la CIP

En préambule à son discours du 100^{ème} anniversaire de la Caisse, M. le Président salue Madame la Présidente du Conseil d'Etat, les délégué-e-s présents en leurs titres et fonctions, ses collègues du Conseil d'administration ainsi que les représentants de la gérante.

Il poursuit son intervention en rappelant que la Caisse Intercommunale de Pensions fête cette année son 100^e anniversaire comme 3 pensionnés de la Caisse !

La Caisse a été fondée le 26 janvier 1924 sous le nom de Caisse des Pensions du Personnel des Administrations Communales à l'initiative de l'Union des principales communes vaudoises.

Les membres fondateurs étaient les Communes d'Aubonne, Châtelard-Montreux, Morges, Payerne, Renens, Rolle, la Tour-de-Peilz, Vallorbe, Vevey, Yverdon ainsi que le Service des Eaux Vevey-Montreux.

Dès son origine, la Caisse était aussi ouverte à des employeurs autres que les communes.

Ces employeurs ont été rejoints la même année par les Communes de Pully, Orbe et Planches-Montreux et par le personnel des Abattoirs du cercle de Montreux.

C'est donc avec 16 employeurs affiliés, 232 assurés et un capital de 158'433.85, investi au travers d'obligations, que la Caisse a bouclé son 1^{er} exercice.

La Caisse a également bénéficié du soutien de l'Etat qui lui a accordé non seulement la personnalité juridique mais également l'exonération fiscale ! L'Etat a souhaité encourager une initiative qui avait été qualifiée « d'acte éminemment louable de solidarité intercommunale ».

En 100 ans d'existence, la Caisse a vécu passablement de péripéties et il serait beaucoup trop long de les rappeler aujourd'hui. M. le Président souhaite tout de même mentionner quelques dates et chiffres clés.

La Caisse a versé les premières pensions en 1934. A l'époque, il y avait un délai de carence de 10 ans avant de pouvoir percevoir une pension, ce délai a été ramené à 5 ans en 1949, avant d'être supprimé.

Deux assemblées des délégués extraordinaires avaient dû être consacrées aux problèmes suscités par l'entrée en vigueur de l'AVS au 1^{er} janvier 1948.

Une année plus tard, en 1949, la Caisse a adopté officiellement l'appellation « Caisse Intercommunale de pensions » et le sigle CIP.

En 1961, la CIP a changé de régime, passant de la capitalisation intégrale à la capitalisation partielle, une année après la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. A ce moment-là, cela faisait déjà plusieurs années que la Caisse ne présentait plus un degré de couverture de 100%.

C'est également à ce moment-là que la Caisse a introduit le système de la cotisation moyenne générale et abandonné le rappel de cotisation en cas d'augmentation de salaire.

En 1966, la Caisse a passé le cap des 100 employeurs affiliés.

Puis en 1969, elle a réalisé son premier bouclage technique sur ordinateur.

La Caisse venait de fêter son 60^e anniversaire, lorsque la prévoyance professionnelle est devenue obligatoire en Suisse en 1985 avec son lot d'adaptations.

En 1993, la fortune de la Caisse a dépassé le milliard de francs.

Et en 2001, c'est la barre des 10'000 assurés et pensionnés qui a été franchie.

Depuis la réforme structurelle de 2013, la Caisse est désormais complètement indépendante de l'Etat. Il n'y a plus de représentant du Conseil d'Etat au Conseil d'administration et les modifications des statuts ne doivent plus être approuvées par le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, avec 298 employeurs affiliés, plus 24'000 assurés et pensionnés et une fortune dépassant les 4 milliards, la CIP fait partie des 70 plus grandes institutions de prévoyance de Suisse, sur plus de 1'300 institutions de prévoyance.

La Caisse a su relever et surmonter les défis rencontrés au cours des 100 dernières années et, M. le Président en est convaincu, elle saura également le faire au cours des 100 prochaines années.

Les fondements sont sains et solides et la Caisse assure des prestations de qualité qui vont bien au-delà du minimum prévu par la loi.

Cette situation, la Caisse la doit notamment aux sacrifices consentis par les personnes assurées et les employeurs lors des réformes faites au cours des 10 dernières années ; réformes qui ont permis de maintenir le système de la primauté des prestations.

Les délégué-e-s ont ainsi marqué leur attachement à la CIP. M. le Président les en remercie. Le Conseil d'administration aura à cœur de poursuivre dans cette voie en préservant cet héritage.

L'équilibre financier de la CIP implique la pérennité des effectifs affiliés. Cela restera certainement un défi majeur pour les années à venir dans un contexte de fusion et de réorganisation des tâches communales, intercommunales et parapubliques. Cette pérennité, voire une certaine croissance, est nécessaire pour la CIP qui est en capitalisation partielle.

Un autre défi majeur sera de réaliser une performance avec les placements qui permette non seulement de couvrir le besoin de rendement, y compris le processus de recapitalisation, mais également de maintenir le niveau des prestations, respectivement le pouvoir d'achat des pensionnés en période d'inflation.

La Caisse applique depuis de nombreuses années déjà une politique d'investissement responsable. Elle s'est également dotée d'une stratégie climatique avec des objectifs concrets. Cet aspect ayant déjà été exposé sous le point relatif aux propositions individuelles, M. le Président n'y revient pas mais rappelle tout de même que l'approche retenue est évaluée par différentes organisations et experts externes, lesquels reconnaissent les bonnes pratiques de la Caisse en matière d'investissement responsable.

Enfin, la prévoyance vieillesse reste une préoccupation importante de la population suisse et donc des personnes assurées à la Caisse. Le Conseil d'administration et la gérante entendent poursuivre les efforts d'information, de sensibilisation et de vulgarisation à l'attention des personnes assurées mais également des employeurs. Toutes et tous ne doivent surtout pas hésiter à prendre contact avec la Caisse pour toute question. La Caisse est au service de ses affiliés.

Il n'était pas imaginable de fêter ce 100e anniversaire sans y associer les personnes qui sont la raison d'être de la Caisse. Un tirage au sort parmi tous les assurés et pensionnés a désigné 100 heureuses et heureux gagnants d'une croisière gourmande sur le Lac Léman.

En tant que déléguées et délégués, vous êtes un relais indispensable et précieux entre la Caisse, les employeurs et les personnes assurées. Pour le temps et l'énergie consacrés à la Caisse, le Conseil d'administration souhaite offrir aux délégué-e-s présent-e-s une petite attention sous forme d'un assortiment de produits du Canton de Vaud préparés avec le soutien d'un employeur affilié, l'AFIRO, association pour la Formation Initiale, la Réadaptation et l'Occupation.

Merci à l'AFIRO et surtout merci aux délégué-e-s.

Enfin, M. le Président remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour faire de la CIP ce qu'elle est aujourd'hui, les membres du Conseil d'administration au fil du temps, ses collègues actuels du Conseil d'administration ainsi que la gérante, Retraites Populaires, présente depuis 1924 et dont les collaboratrices et les collaborateurs œuvrent sans relâche pour offrir la meilleure gestion possible à la Caisse.

Parmi toutes ces personnes, une personne a consacré sa carrière à la CIP et l'a incarnée au cours des 40 dernières années, il s'agit de Monsieur Claude Castella, qui prendra sa retraite à la fin de cette année. Pour lui témoigner notre reconnaissance, M. le Président remercie l'Assemblée de bien vouloir l'applaudir pour le remercier pour son dévouement et sa fidélité.

Au cours des 100 dernières années, la CIP a prouvé sa capacité à remplir sa mission en assurant des prestations de qualité. Avec le soutien et l'engagement des délégué-e-s, elle continuera à pouvoir le faire.

Merci à vous tous, joyeux anniversaire et vive la CIP !

M. Niederhauser, directeur général de la gérante, a souhaité prendre la parole en cette année particulière pour la Caisse. M. Niederhauser salue l'ensemble des membres présents et relève les 100 ans de collaboration entre la Caisse et la gérante basée sur la confiance, l'écoute, le dialogue et surtout une vision commune de la prévoyance. Pour marquer cet anniversaire, la direction de la gérante a souhaité offrir un cadeau symbolique à la Caisse soit un tableau réalisé par l'artiste Daniel Frank, né à Zurich mais qui vit depuis de nombreuses années à Lausanne, qui représente la cathédrale de Lausanne. M. Niederhauser expose alors les raisons pour lesquelles cette représentation a été choisie. Il conclut son intervention en souhaitant longue vie à la CIP et en appelant à la poursuite d'une collaboration fructueuse avec la gérante.

M. le Président remercie en son nom, et celui des membres du Conseil d'administration, la gérante pour le cadeau remis et M. Niederhauser pour son intervention.

M. le Président cède, pour conclure, la parole à Mme la Présidente du Conseil d'Etat Christelle Luisier Brodard en la remerciant chaleureusement d'avoir accepté de prendre la parole à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la Caisse.

9/ ALLOCUTION DE MME CHRISTELLE LUISIER BRODARD, PRESIDENTE DU CONSEIL D'ETAT

Mme Luisier Brodard salue l'ensemble des personnes présente et souhaite, au nom du Conseil d'Etat, un joyeux anniversaire à la Caisse. Elle relève l'importance de fêter le 100^{ème} anniversaire de la Caisse et effectue, à cette occasion, un zoom arrière sur les évolutions majeures intervenues ces 100 dernières années. Elle mentionne en particulier la capacité de la Caisse à s'adapter aux évolutions d'un monde qui change, tout en maintenant un haut niveau de prestations. Elle salue également les initiatives prises par la Caisse en matière d'investissements socialement responsables. Gouverner c'est prévoir, la réciproque est vraie une bonne prévoyance repose sur une bonne gouvernance. Les 100 ans de la Caisse permettent de fêter un exemple d'une collaboration intercommunale fructueuse et une Caisse résolument tournée vers l'avenir, prête à relever de nouveaux défis notamment en termes de pouvoir d'achat. En conclusion, Mme la Présidente du Conseil d'Etat offre à M. le Président du Conseil d'administration, au nom du Conseil d'Etat, un stylo afin de permettre à la Caisse d'écrire, encore pendant longtemps, l'histoire de la prévoyance dans le Canton.

Mme la Présidente du Conseil d'Etat souhaite un bon anniversaire à la Caisse et remercie les personnes présentes.

M. le Président remercie Mme la Présidente du Conseil d'Etat pour son intervention et son cadeau.

DIVERS

La parole n'est pas demandée. M. le Président invite tous les délégué-e-s à participer à l'apéritif servi à la sortie de la salle lequel se fera en musique avec la présence de l'orchestre « Chicago Boys Band » dans lequel joue M. le Vice-président.

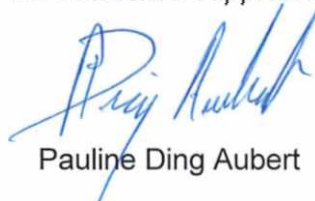
Il lève la séance, remercie les délégué-e-s pour leur participation et leur souhaite un bon retour chez eux.

Le Président



Jean-François Niklaus

La secrétaire suppléante



Pauline Ding Aubert